

Jean-Christophe CARREL
Expert - Comptable
Commissaire aux comptes
MSTCF IAE de Dijon

Christophe GABET
Expert - Comptable
Commissaire aux comptes
MSTCF – Université
Jean Monnet

FEDERATION TERRE DE LIENS

Siège social : 1, rue Joseph Richard
26400 CREST

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Aux membres,

I. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association dite Fédération Terre de Liens relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

II. Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

III. Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note « Principes comptables et méthodes de base » de l'annexe des comptes annuels qui précise que les présents comptes ont été établis en application de la nouvelle réglementation comptable telle que prévu par le règlement n°2022-06 de l'ANC, sans impact sur la comparabilité des exercices.

IV. Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Comme mentionné ci-avant, les notes de l'annexe exposent le changement de méthode comptable résultant de l'application de la nouvelle réglementation comptable. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre association, nous avons vérifié :

- La correcte application du changement de réglementation comptable et de la présentation qui en est faite ;
- Que l'annexe aux comptes annuels fournit une information appropriée et explicite sur les impacts de présentation sur les comptes annuels de l'exercice 2025.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

V. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'Assemblée Générale.

VI. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

VII. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

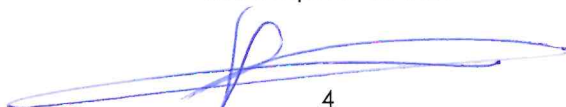
Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à Villeurbanne, le 10 juin 2026

Le Commissaire aux Comptes,

Pour GROUPE ACTICONSEIL

Christophe GABET



ANNEXE

Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

BILAN SIMPLIFIÉ
Exercice du 1er janvier au 31 décembre

2025

Fédération Nationale Terre de Liens

Année N

ACTIF					PASSIF		
	Brut	Amortissements & provisions	Net 2025	Net 2024		2025	2024
Actif Immobilisé					Fonds Propres		
Frais d'établissement							
Immobilisations incorporelles	139 042	90 090	48 952	65 726	Fonds propres		
Frais de recherche et de développement				> Fonds propres sans droit de reprise		108 657	108 657
Donations temporaires d'usufruit				> Fonds propres statutaires			
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires				> Fonds propres complémentaires		108 657	108 657
Autres immobilisations incorporelles				Fonds propres avec droit de reprise		5 000	5 000
Immobilisations incorporelles en cours				> Fonds propres statutaires		0	0
Avances et acomptes				> Fonds propres complémentaires		5 000	5 000
Immobilisations corporelles	57 024	39 847	17 176	5 682	Ecarts de réévaluation		
Terrains						0	0
Constructions				Réserves			
Installations techniques, matériel et outillage industriels	6 853	6 853	0	> Réserve Fonds de Solidarité		91 120	0
Autres immobilisations corporelles	50 171	32 994	17 176	> Réserves statutaires ou contractuelles			
Immobilisations corporelles en cours				> Réserves pour projet de l'entité			
Avances et acomptes				> Autres			
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				Report à nouveau		138 167	71 937
Immobilisations financières	57 406	3 250	54 156	54 493	Résultat de l'exercice		
Participations	6 338	0	6 338	Situation nette (sous-total)		110 883	157 350
Créances rattachées à des participations	0	0	0	Fonds propres consommables		453 827	342 944
Autres titres rattachés à des participations	41 641	0	41 641	Subventions d'investissement		0	12 750
Dépôts, cautionnements	5 427	1 250	4 177	Provisions réglementées			
Prêts	4 000	2 000	2 000	Droits des propriétaires (prêt à usage)			
				Autres fonds propres :		278 180	320 821
				Emprunt participatif		278 180	320 821
Total Actif Immobilisé	253 472	133 187	120 284	125 901	Total I	732 007	676 515
				Fonds reportés et déduits		9 750	0
				Fonds reportés liés aux legs ou donations		0	0
				Fonds dédiés		9 750	0
				Total II		741 757	676 515
Actif Circulant							
Stocks et en cours	0	0	0	0	Provisions	44 133	68 363
Avances et acomptes versés	13 707	0	13 707	4 630	Provisions pour risques	44 133	68 363
				Provisions pour charges			
Créances clients	120 681	0	120 681	132 176	Total III	785 890	744 878
Créances clients, usagers et comptes rattachés				Dettes			
Autres Créances	840 830	0	840 830	847 555	Emprunts obligataires et assimilés (titres associés)		
Charges constatées d'avance	9 149	0	9 149	0	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	232	267
Valeurs mobilières de placement	0	0	0	0	Emprunts et dettes financières diverses		
Instruments de trésorerie	0	0	0	0	Avances et acomptes reçus	242 868	275 422
Disponibilités	803 979	0	803 979	1 244 194	Dettes fournisseurs		
Total Actif Circulant	1 788 345	0	1 788 345	2 228 556	Dettes des legs ou donations	210 691	182 887
				Dettes fiscales et sociales	82 727	400 985	
				Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Frais d'émission des emprunts (IV)				Autres dettes			
Primes de remboursement des emprunts (V)				Instruments de trésorerie	586 222		
Ecarts de conversion actif (VI)				Produits constatés d'avance	1 122 739	859 561	
				Total IV			
Comptes de régularisation	0	0	0	Ecarts de conversion passif (V)			
Charges constatées d'avance				Comptes de régularisation		769 103	
				Produits constatés d'avance	19 086	769 103	
TOTAL GENERAL	2 041 817	133 187	1 908 630	2 373 542	TOTAL GENERAL	1 908 630	2 373 542

GROUPE ACTICONSEIL
S.A.R.L., au capital de 164 700 Euros
Expertise Comptable-Commissariat aux Comptes
1, Rue du Dr Pierre Fleury Papillon
69100 VILLEURBANNE
Tél. 04 37 45 19 00 - Fax 04 37 45 19 09
email : contact@acticonseil.com
Siret : 478 512 510 00031

Compte de résultat 2025

Fédération Nationale Terre de Liens	2025 12 mois	2024 12 mois	Variation en Euros
Cotisations	474 704	441 168	33 536
Ventes de marchandises	18 136	82 942	-64 806
Prestations de services	308 077	328 747	-20 670
Production immobilisée	0	0	0
Produits de tiers financeurs			0
subventions publiques	555 267	767 941	-212 675
Ressources liées à la générosité du public	667 252	1 417 905	-750 653
- Mécénat	451 602	1 308 905	-857 303
- Dons	215 650	109 000	106 650
Contributions financières	1 075 611		1 075 611
Reprise sur provisions et amortissements	38 849	25 686	13 163
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles			
Report de ressources non utilisées sur exercices antérieurs	3 000	0	3 000
Autres produits	737	229	508
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	3 141 632	3 064 618	77 014
Autres achats et charges externes	984 176	997 832	-13 655
Impôts, taxes	106 723	92 287	14 436
Rémunérations du personnel	1 100 689	973 164	127 525
Cotisations sociales	425 081	344 164	80 918
Aides financières	355 752	516 594	-160 842
Dotations aux amortissements et dépréciations	32 877	28 905	3 972
Dotations aux provisions pour risques et charges	14 672	25 255	-10 582
Autres charges	28 400	26 517	1 884
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	3 048 371	3 004 717	43 654
RESULTAT D'EXPLOITATION	93 261	59 901	33 360
Intérêts et produits financiers	24 717	29 449	-4 733
Intérêts et charges financières	3 173	3 581	-408
RESULTAT FINANCIER	21 544	25 869	-4 325
Produits exceptionnels	0	78 246	-78 246
Charges exceptionnelles	0	66	-66
RESULTAT EXCEPTIONNEL	0	78 180	-78 180
Impot sur les produits financiers	3 922	6 600	-2 678
EXCEDENT OU DEFICIT	110 883	157 350	-46 467
Contributions Volontaires en Nature	23 893	199 932	
Charges des Contributions Volontaires en Nature	23 893	199 932	

GROUPE ACTICONSEIL

S.A.R.L. au capital de 164 700 Euros
Expertise Comptable-Commissariat aux Comptes
 1, Rue du Dr Pierre Fleury Papillon
 69100 VILLEURBANNE
 Tél. 04 37 45 19 00 - Fax 04 37 45 19 09
 email : contact@acticonseil.com
 Siret : 478 512 510 00031

ANNEXE

GROUPE ACTICONSEIL
S.A.R.L. au capital de 164 700 Euros
Expertise Comptable-Commissariat aux Comptes
1, Rue du Dr Pierre Fleury Papillon
69100 VILLEURBANNE
Tél. 04 37 45 19 00 - Fax 04 37 45 19 09
email : contact@acticonseil.com
Siret : 478 512 510 00031

Objet social :

Article 2 des statuts de Terre de Liens :

La fédération Terre de Liens vise un principe général d'utilité sociale en contribuant à la défense de l'environnement naturel et de la biodiversité, au renforcement de la cohésion territoriale et du lien social, ainsi qu'à l'éducation à la citoyenneté par l'éducation populaire.

Activités et missions sociales

La fédération Terre de Liens a pour objet de :

- préserver et partager les terres agricoles par l'animation d'initiatives citoyennes et solidaires en faveur de l'agriculture écologique et paysanne, permettant ainsi aux citoyens d'exercer leur responsabilité sur l'usage qui est fait de leur territoire,
- relier entre elles, soutenir et accompagner l'émergence et le développement des initiatives collectives, solidaires et écologiques d'acquisition et de gestion du foncier et du bâti liés à l'activité agricole dans l'intérêt commun, en milieu rural et périurbain,
- contribuer, notamment par l'exemple, au débat public sur la préservation et le partage des terres agricoles et sur la transition agricole et alimentaire,
- fédérer et coordonner les associations régionales ou territoriales Terre de Liens, organiser leur fonctionnement collectif pour toutes les actions et décisions collectives impliquant l'ensemble du mouvement Terre de Liens.

La fédération Terre de Liens est garante du respect de sa charte et du projet associatif et assure la représentation nationale des adhérent.es et bénévoles du mouvement.

Son action s'inscrit en complément et en synergie avec tout acteur pouvant concourir à son objet.

Moyens mis en oeuvre

La fédération Terre de Liens met en oeuvre des actions, dans le cadre de ses missions et par tous moyens qu'elle jugera nécessaire, en cohérence avec l'éthique de la charte de Terre de Liens en concertation avec la Foncière et la Fondation. En cela, elle fédère à l'échelle nationale les associations régionales ou territoriales Terre de Liens afin de :

- contribuer à la création et au développement des associations régionales ou territoriales Terre de Liens, y compris via le versement de dons,
- animer le réseau des associations régionales ou territoriales, par l'organisation de formations, la mutualisation et la mise à disposition de ressources, le soutien aux projets et initiatives menés ou relayés par les associations régionales ou territoriales,
- organiser les débats et échanges au sein du réseau associatif, organiser les complémentarités entre les associations régionales ou territoriales ainsi qu'entre celles-ci et la fédération Terre de Liens,
- assurer la représentation nationale et internationale et un rôle de plaidoyer sur tout sujet entrant dans son objet social, notamment ceux en lien avec la protection des sols, les choix politiques agricoles et alimentaires,
- porter la parole du réseau associatif dans tous les débats nationaux et supranationaux,
- mettre en oeuvre la recherche et le développement dans une perspective de soutenir l'innovation sociale dans ses domaines d'action,
- communiquer par tous les moyens qu'elle jugera nécessaire, en s'appuyant sur une base de données partagée et des remontées annuelles d'informations.

GROUPE ACTICONSEIL

S.A.R.L. au capital de 164 700 Euros
Expertise Comptable-Commissariat aux Comptes
1, Rue du Dr Pierre Fleury Papillon
69100 VILLEURBANNE
Tél. 04 37 45 19 00 - Fax 04 37 45 19 09
email : contact@acticonseil.com
Siret : 478 512 510 00031

PRINCIPES COMPTABLES et MÉTHODES DE BASE

Les comptes annuels ont été élaborés et sont présentés conformément aux principes définis par le Plan Comptable Général 2014-03, aux prescriptions du Code du commerce et au règlement n° 2018-06 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et des fondations, énoncés par le Comité de la Réglementation Comptable.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention contraire, les montants sont exprimés en Euros.

Les comptes 2025 ont par ailleurs été établis selon le règlement ANC n° 2022-06, sans impact significatif sur la comparabilité des exercices.

Fonds dédiés

Lorsqu'une subvention de fonctionnement inscrite, au cours de l'exercice, au compte de résultat, dans les produits, n'a pas été utilisée en totalité au cours de cet exercice, l'engagement d'emploi pris par l'association envers le tiers financeur est inscrit en charges, sous la rubrique : Engagements à réaliser sur les ressources affectées, et au passif du bilan, au compte Fonds dédiés.

Les utilisations ultérieures sont inscrites en produits, sous la rubrique : Engagements à réaliser sur ressources affectées.

Événements significatifs de l'exercice

Néant.

Événements significatifs après la clôture de l'exercice

Rien à signaler.

GROUPE ACTICONSEIL
S.A.R.L. au capital de 164 700 Euros
Expertise Comptable-Commissariat aux Comptes
1, Rue du Dr Pierre Fleury Papillon
69100 VILLEURBANNE
Tél. 04 37 45 19 00 - Fax 04 37 45 19 09
email : contact@acticonseil.com
Siret : 478 512 510 00031

VARIATION DES FONDS PROPRES

FONDS ASSOCIATIFS 2025	01/01/2025	Affectation du résultat	Autres mouvements	31/12/2025
<i>FONDS PROPRES</i>	337 944 €	0 €	110 883 €	448 827 €
Fonds associatifs sans droit de reprise	108 657			108 657
Réserve pour projet associatif				
Réserve solidarité et développement		91 120		91 120
Report à nouveau	71 937	66 230		138 167
Résultat de l'exercice 2024	157 350	-157 350		
Résultat de l'exercice 2025			110 883	110 883
<i>AUTRES FONDS ASSOCIATIFS</i>	338 571 €	0 €	-55 391 €	283 180 €
Fonds associatifs avec droit de reprise	5 000			5 000
Prêt conditionné	320 821		-42 641	278 180
subvention d'investissement	12 750		-12 750	
TOTAL FONDS ASSOCIATIFS	676 515 €	0 €	55 492 €	732 007 €

FONDS ASSOCIATIFS AVEC DROIT DE REPRISE

FONDS ASSOCIATIF AVEC DROIT DE REPRISE 2025		
échéance	Date de remboursement	Montant
1 an	2026	1 000
2 ans	2027	1 000
3 ans	2028	1 000
4 ans et plus	2029	2 000
Solde		5 000

GROUPE ACTICONSEIL

S.A.R.L. au capital de 164 700 Euros
Expertise Comptable-Commissariat aux Comptes
1, Rue du Dr Pierre Fleury Papillon
69100 VILLEURBANNE
Tél. 04 37 45 19 00 - Fax 04 37 45 19 09
email : contact@acticonseil.com
Siret : 478 512 510 00031

TABLEAU DES PROVISIONS

Des provisions sont comptabilisées sur les financements pour lesquels, compte tenu de la rigueur des validations de justifications des subventions, il est considéré qu'il y a un risque de non validation totale. Celles-ci sont reprises après validation des montants par les financeurs.

PROVISIONS 2025

Provisions pour risques et charges	Début d'exercice	Dotations	Reprises	Fin d'exercice
Programmes de subventions nationaux	39 498	12 672	16 646	35 524
Programmes de subventions européens	28 865	0	20 256	8 609
total	68 363	12 672	36 902	44 133

FONDS DEDIES

N/A

ÉVOLUTION DES EMPRUNTS ET DETTES FINANCIÈRES

Un apport en fonds associatif par la Caisse des Dépôts et Consignations a été transformé en 2021 en emprunt participatif à 10 ans. Celui-ci a été souscrit au taux fixe de 1%.

EMPRUNTS PARTICIPATIFS 2025

EMPRUNTS	A devoir au 01/01/2025	Capital / Intérêts capitalisés	Remboursement	A devoir au 31/12/2025
CDC	320 821		42 641	278 180
TOTAL	320 821	0	42 641	278 180

GROUPE ACTICONSEIL
S.A.R.L. au capital de 164 700 Euros
Expertise Comptable-Commissariat aux Comptes
1, Rue du Dr Pierre Fleury Papillon
69100 VILLEURBANNE
Tél. 04 37 45 19 00 - Fax 04 37 45 19 09
email : contact@acticonseil.com
Siret : 478 512 510 00031

GROUPE ACTICONSEIL
S.A.R.L. au capital de 164 700 Euros
Expertise Comptable-Commissariat aux Comptes
1, Rue du Dr Pierre Fleury Papillon
69100 VILLEURBANNE
Tél. 04 37 45 19 00 - Fax 04 37 45 19 09
email : contact@acticonseil.com
Siret : 478 512 510 00031

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES 2025				
	montant brut	échéances		
		Jusqu'à 1 an	à plus d1 an	
CRÉANCES				
Acompte versé	13 707	13 707		
Clients	120 681	120 681		
Autres créances	840 830	840 830		
	975 217	975 217		
DETTES		Jusqu'à 1 an	1 à 5 ans	à + de 5 ans
Emprunts et dettes Etabl. Crédit	232	232		
Dettes fournisseurs	242 868	242 868		
Dettes fiscales et sociales	210 691	210 691		
Autres dettes	82 727	82 727		
	536 517	536 517		

Les autres créances sont essentiellement des subventions, qui elles-mêmes sont pour certaines soit pluriannuelles, soit « à cheval » sur deux exercices, soit non encore validées par le financeur.

Les autres dettes correspondent essentiellement à la contrepartie de ces financements pluriannuels en produit constaté d'avance.

DÉTAIL DES PRODUITS À RECEVOIR

DÉTAIL DES PRODUITS À RECEVOIR 2025	
CLIENTS : FACTURES À ÉTABLIR	5 143
	5 143
PRODUITS A RECEVOIR	20 908
Mécénat	1 053
Subventions publiques	0
Prestations diverses	0
OPCO	12 936
Remboursements Sécurité sociale	439
Autres créances	6 480
TOTAL DES PRODUITS A RECEVOIR	26 051

DÉTAIL DES CHARGES À PAYER

DÉTAIL DES CHARGES À PAYER 2025		
CHARGES A PAYER		Montant
FOURNISSEURS : FACTURES NON PARVENUES		81 619
<i>Honoraires</i>		2 810
<i>Divers Terre de Liens</i>		69 513
<i>Prestations diverses</i>		9 296
DETTES FISCALES ET SOCIALES		120 904
<i>Dettes provisionnées pour CP</i>		83 467
<i>Charges sociales sur congés à payer</i>		37 437
<i>Impôts</i>		695
AUTRES DETTES	6 545	
<i>Autres dettes</i>		463
<i>Notes de frais</i>		0
<i>Divers</i>		6 082
TOTAL DES CHARGES A PAYER		209 068

GROUPE ACTICONSEIL
S.A.R.L. au capital de 164 700 Euros
Expertise Comptable-Commissariat aux Comptes
1, Rue du Dr Pierre Fleury Papillon
69100 VILLEURBANNE
Tél. 04 37 45 19 00 - Fax 04 37 45 19 09
email : contact@acticonseil.com
Siret : 478 512 510 00031

DÉTAIL DES CHARGES ET PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

DETAIL DES CHARGES ET PRODUITS CONSTATEES D'AVANCE 2025			
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	Montant		
Charges sur produits d'exploitation	0		
Abonnements SNCF	3 575		
Prestations	2 788		
Divers	2 917		
TOTAL DES CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	9 279		
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	Montant	échéances	
		Jusqu'à 1 an	A plus d'1 an
Dons, mécénat	482 500	482 500	
Subventions	103 722	103 722	
TOTAL DES PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	586 222	586 222	

IMMOBILISATIONS

IMMOBILISATIONS 2025				
	Au 01/01/2025	Acquisitions	Sorties	Au 31/12/2025
Logiciel	130 882 €	8 160 €		139 042 €
Immobilisations incorporelles	130 882 €	8 160 €		139 042 €
Matériel informat. et de bureau	32 957 €	16 266 €	2 085 €	47 138 €
Matériels de stands : Mobilier	5 980 €	3 906 €		9 885 €
Immobilisations corporelles	38 937 €	20 172 €	2 085 €	57 024 €
Souscription SCA LA FONCIERE	100 €			100 €
Parts sociales LA NEF	2 250 €			2 250 €
Parts sociales SARL TDL Gestion	3 375 €			3 375 €
Parts sociales TERRE EN VUE	300 €			300 €
Parts sociales LURZAINDIA	63 €			63 €
Parts sociales LANDGENOTEN	250 €			250 €
Parts sociales Enercoop	100 €			100 €
Parts sociales Crédit Coopératif	40 748 €	793 €		41 541 €
Prêts	4 000 €			4 000 €
Dépôt et caution versés	4 557 €	2 160 €	1 290 €	5 427 €
Immobilisations financières	55 743 €	2 953 €	1 290 €	57 406 €
Immobilisations totales	225 561 €	31 285 €	3 375 €	253 471 €

AMORTISSEMENTS

AMORTISSEMENTS 2025				
2025	Au 01/01/2025	Dotations	Reprises	Au 31/12/2025
Concessions, brevets, licences, marque	65 156 €	24 934 €		90 090 €
Immobilisations incorporelles	65 156 €	24 934 €		90 090 €
Matériel informat. et de bureau	27 988 €	6 506 €	1 351 €	33 144 €
Matériels de stands : Mobilier	5 267 €	1 437 €		6 704 €
Immobilisations corporelles	33 255 €	7 943 €	1 351 €	39 847 €
Immobilisations totales	98 411 €	32 877 €	1 351 €	129 937 €

FILIALES ET PARTICIPATIONS

La SARL Terre de Liens Gestion a pour fonction principale d'être associée et gérante commanditée de la Foncière Terre de Liens. L'activité comptable est donc réduite.

FILIALES ET PARTICIPATIONS 2025

	FILIALE
Capital	7 500

GROUPE ACTICONSEIL
S.A.R.L. au capital de 164 700 Euros
Expertise Comptable-Commissariat aux Comptes
1, Rue du Dr Pierre Fleury Papillon
69100 VILLEURBANNE
Tél. 04 37 45 19 00 - Fax 04 37 45 19 09
email : contact@acticonseil.com
Siret : 478 512 510 00031

Réserves et report à nouveau	4 792
Quote-part de capital détenu	45,00%
Valeur comptable brute	3 375
Chiffre d'affaires HT	2 500
Résultat	1 385

ÉVOLUTION DES EFFECTIFS

EFFECTIFS 2025

	Au 01/01/2025	entrés	sorties	Au 31/12/2025
FEMMES	20	11	7	24
HOMMES	7	1	2	6
TOTAL	27	12	9	30

GROUPE ACTICONSEIL

S.A.R.L. au capital de 164 700 Euros
Expertise Comptable-Commissariat aux Comptes
1, Rue du Dr Pierre Fleury Papillon
69100 VILLEURBANNE
Tél. 04 37 45 19 00 - Fax 04 37 45 19 09
email : contact@acticonseil.com
Siret : 478 512 510 00031

CONTRIBUTIONS EN NATURE ET BENEVOLAT

Le bénévolat au sein de la Fédération n'a pas été jugé significatif pour être décompté au titre de l'exercice 2025. Le temps bénévole passé au sein du bureau et du conseil d'administration se fait au titre de leur mandat.

Durant l'exercice, 3 structures ont réalisé des missions ciblées en mécénat de compétences..

Enfin des salles de réunion ont été mises à disposition pour la tenue de formations ou de réunions de gouvernance.

CONTRIBUTIONS EN NATURE 2025

Motifs	Contributeur	Type de contribution	MONTANTS
Référentiel RH	SMASH	Mécénat de compétence	4 133
Salles de réunion	FPH	Mise à disposition	5 720
Expertise Juridique	ForPerspectives	Mécénat de compétence	10 500
Expertise RH	BDO	Mécénat de compétence	3 540
Total contributions en nature			23 893

Rémunération des cadres dirigeants

Applicable aux associations dont le budget annuel est supérieur à 150 000 € et recevant une ou plusieurs subventions de l'État ou d'une collectivité territoriale dont le montant est supérieur à 50 000 €.

Au sein de l'association, le montant des rémunérations et avantages en nature des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés visés par l'article 20 de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif n'est pas communiqué.

En effet, compte tenu de l'organisation et de la répartition des pouvoirs au sein de la structure, les membres du conseil d'administration dirigeants au sens de l'instruction fiscale 4H-5-06 du 18 décembre 2006 exercent bénévolement leur mandat. Aucune rémunération en espèces ou en nature ne leur est versée.

ETAT DES AVANTAGES ET RESSOURCES PROVENANT DE L'ETRANGER

Etat du contributeur	Date de l'avantage ou de la ressource	Personnalité juridique du contributeur	Nature de l'avantage ou de la ressource	Caractère direct ou indirect de l'avantage ou de la ressource	Mode de paiement	Montant ou valorisation de l'avantage ou de la ressource
Pays-Bas	année 2025	Fondation	numéraire	direct	virement bancaire	150 000
	année 2025	Fondation	numéraire	direct	virement bancaire	25 000
Total - Pays-Bas						175 000
Suisse	année 2025	Fondation	numéraire	direct	virement bancaire	130 000
	année 2025	Fondation	mise à disposition de salles	indirect	N/A	5 720
Total - Suisse						135 720

HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES CERTIFIANT LES COMPTES

HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES CERTIFIANT LES COMPTES

	ACTICONSEIL
Honoraires afférents à la certification des comptes	7 344
Honoraires afférents à la certification des informations en matière de durabilité	
Honoraires afférents aux services autres que la certification des comptes et la certification des informations en matière de durabilité	3 360
TOTAL	10 704

GROUPE ACTICONSEIL
S.A.R.L. au capital de 164 700 Euros
Expertise Comptable-Commissariat aux Comptes
1, Rue du Dr Pierre Fleury Papillon
69100 VILLEURBANNE
Tél. 04 37 45 19 00 - Fax 04 37 45 19 09
email : contact@acticonseil.com
Siret : 478 512 510 00031

INDEMNITE DE DEPART EN RETRAITE

Indemnité non comptabilisée car non significative à l'échelle des comptes annuels.

ENGAGEMENTS FUTURS RECUS

Un certain nombre de conventions de financement portent partiellement sur des périodes postérieures à la clôture. Compte tenu de conditions suspensives ou résolutoires, ces financements n'ont pas été comptabilisés à la clôture. Le montant total concerné est de 694 k€.

GROUPE ACTICONSEIL
S.A.R.L. au capital de 164 700 Euros
Expertise Comptable-Commissariat aux Comptes
1, Rue du Dr Pierre Fleury Papillon
69100 VILLEURBANNE
Tél. 04 37 45 19 00 - Fax 04 37 45 19 09
email : contact@acticonseil.com
Siret : 478 512 510 00031